



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-053-2025-04

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-04-12-00001 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/45 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (1 page) Page 3

IDF-2025-04-12-00002 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/46 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (1 page) Page 5

IDF-2025-04-23-00006 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/44 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2025-04-23-00004 - Arrêté préfectoral portant composition de la commission électorale en vue des élections des délégués **??**cantonaux de la caisse de mutualité sociale agricole d'Île-de-France en 2025 (3 pages) Page 10

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2024-12-24-00011 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur Etienne VALLEE, EARL CLOS DU BASSIN sur la commune d'Ecquevilly (4 pages) Page 14

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2025-04-23-00001 - Décision n° 2025-085 du 23 avril 2025**??**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne (4 pages) Page 19

IDF-2025-04-23-00003 - Décision n° 2025-086 du 23 avril 2025**??**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle**??**et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis**??**de la DRIEETS d'Île-de-France (4 pages) Page 24

IDF-2025-04-23-00002 - Décision n° 2025-087 du 23 avril 2025**??**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Ile-de-France (6 pages) Page 29

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-12-00001

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/45 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/45 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 19 mars 2003, portant octroi de la licence n°78#001142 à l'officine de pharmacie sise 4 rue de la Libération à Bonnelles (78830) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024-65 en date du 27 juin 2024 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie du 4 rue de la Libération vers le 4 bis chemin des Clos au sein de la même commune à Bonnelles (78830) et octroyant la licence n°78#001318 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 21 mars 2025 par laquelle Monsieur Benoît BRASSEUR informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine de pharmacie sise 4 bis chemin des Clos à Bonnelles (78830) suite à transfert et restitue la licence n°78#001142 ;

CONSIDÉRANT que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 27 juin 2024 susvisé, sise 4 bis chemin des Clos à Bonnelles (78830) et exploitée sous la licence n°78#001318 est effectivement ouverte au public à compter du 07 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°78#001318 entraîne la caducité de la licence n°78#001142 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 07 avril 2025, la caducité de la licence n°78#001142, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°78#001318, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 4 bis chemin des Clos à Bonnelles (78830).

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, 12 avril 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation

Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ
Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-12-00002

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2025/46 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/46 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 08 janvier 1975, portant octroi de la licence n°91#001025 à l'officine de pharmacie sise 4 Venelle Couteau à Nozay (91620) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023-81 en date du 16 novembre 2023 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie du 2 place de la Mairie vers le 4 Venelle Couteau au sein de la même commune de Nozay (91620) et octroyant la licence n°91#001600 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 21 mars 2025 par laquelle Monsieur Cyrille JACQUENEAU informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine de pharmacie sise 4 Venelle Couteau à Nozay (91620) suite à transfert et restitue la licence n° 91#001025 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 16 novembre 2023 susvisé, sise 4 Venelle Couteau à Nozay (91620) et exploitée sous la licence n°91#001600, est effectivement ouverte au public à compter du 31 mars 2025 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°91#001600 entraîne la caducité de la licence n°91#001025 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée, à compter du 31 mars 2025, la caducité de la licence n°91#001025, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°91#001600, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 4 Venelle Couteau à Nozay (91620).

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, 12 avril 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation

Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-23-00006

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/44 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/44

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 24 avril 1953 portant octroi de la licence n°77#000152 à l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Gouaix (77114) ;
- VU** le jugement du Tribunal de commerce de Melun en date du 27 juin 2022 prononçant la liquidation judiciaire de la SELARL PHARMACIE CAPON qui exploite l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Gouaix (77114) (parution BODACC n°131A annonce n°2074) ;
- VU** le jugement du Tribunal de commerce de Melun en date du 30 septembre 2024 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la SELARL PHARMACIE CAPON qui exploite l'officine de pharmacie sise 12 Grande Rue à Gouaix (77114) (parution BODACC n°196A annonce n°2653) ;

CONSIDERANT que la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SELARL PHARMACIE CAPON qui exploite l'officine sise 12 Grande Rue à Gouaix (77114) a été clôturée le 30 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie n'a fait l'objet d'aucune reprise dans le cadre de cette procédure de liquidation judiciaire et que de ce fait elle a cessé définitivement toute activité à la date du jugement de clôture ;

CONSIDERANT que de ce fait, il y a lieu de constater cette cessation définitive d'activité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation d'activité de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Anne CAPON, sise 12 Grande Rue à Gouaix (77114) est réputée définitive à compter du 30 septembre 2024.

La licence n° 77#000152 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 avril 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-04-23-00004

Arrêté préfectoral portant composition de la
commission électorale en vue des élections des
délégués
cantonaux de la caisse de mutualité sociale
agricole d'Île-de-France en 2025



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté préfectoral
portant composition de la commission électorale en vue des élections des délégués
cantonaux de la caisse de mutualité sociale agricole d'Île-de-France en 2025**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R. 514-37, R. 723-44 et R.723-61 ;

Vu l'article L. 2121-1 du code du travail ;

Vu l'article 2 de la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel ;

Vu les résultats de la dernière élection des membres de la chambre d'agriculture de région Île-de-France du 6 février 2025 ;

Vu les listes déposées par les syndicats de salariés agricoles pour l'élection des délégués cantonaux de la mutualité sociale agricole (MSA),

ARRÊTE

Article 1^{er}. La présidence de la commission électorale chargée de procéder, le 22 mai 2025 (et le cas échéant le 23 mai), à la surveillance des opérations d'émargement et de dépouillement et à la proclamation des résultats du bureau de vote de Gentilly (131, avenue Paul Vaillant Couturier) de la caisse de mutualité sociale agricole d'Île-de-France est confiée à :

- Madame Mylène TESTUT-NEVES, Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, titulaire, et
- Monsieur Benjamin GENTON, Directeur régional et interdépartemental adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, suppléant.

Article 2. Les organisations syndicales de salariés agricoles représentatives au plan national sont représentées au sein de la commission électorale en fonction du nombre de listes qu'elles ont déposées pour ces élections par :

1. M. Emile BUNOZ,
2. Mme Agnès GUEGNARD et
3. M. Michel SORET,

Représentants titulaires de la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (CFE-CGC),

4. Mme Sophie LENQUETE, et
5. Mme Rachel SILMON,

Représentantes titulaires de la Fédération générale agroalimentaire – CFDT,

6. M. Bruno LE PAGE, représentant titulaire de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) agriculture Île-de-France,

7. M. Christian FORTIN-ETTORI,

8. M. Philippe GUERIN et

9. M. Didier HAUDUROY,

Représentants suppléants de la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (CFE-CGC),

10. Mme Agnès DEMAY et

11. M. André FIGONI,

Représentants suppléants de la Fédération générale agroalimentaire – CFDT,

12. M. Pierre CREPEL représentant suppléant de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) agriculture Île-de-France.

Article 3. Les organisations professionnelles d'exploitants agricoles reconnues représentatives en Île-de-France sont représentées au sein de la commission électorale par :

1. M. Jean-Daniel BEGUIN, représentant titulaire de la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs d'Île-de-France (FRSEA-JA Île-de-France),

2. M. Godefroy POTIN, représentant titulaire (au titre des employeurs de main d'œuvre) de la FRSEA-JA Île-de-France,

3. M. Baptiste HEUSELE, représentant titulaire de la FRSEA-JA Île-de-France,

4. Mme Caroline LEFORT, représentante titulaire (au titre des employeurs de main d'œuvre) de la FRSEA-JA Île-de-France,

5. X (aucun représentant proposé par la coordination rurale d'Île-de-France),

6. X (aucun représentant proposé par la confédération paysanne d'Île-de-France),

7. M. Noël WILLAERT, représentant suppléant de la FRSEA-JA Île-de-France,

8. M. Mathieu PENEL, représentant suppléant (au titre des employeurs de main d'œuvre) de la FRSEA-JA Île-de-France,

9. Mme Marthe BILLET, représentante suppléante de la FRSEA-JA Île-de-France,

10. Mme Christine PLOUVIER, représentante suppléante (au titre des employeurs de main d'œuvre) de la FRSEA-JA Île-de-France,

11. X (aucun représentant proposé par la coordination rurale d'Île-de-France),

12. X (aucun représentant proposé par la confédération paysanne d'Île-de-France).

Article 4. Les missions de la commission électorale prennent fin au lendemain de la proclamation des résultats.

Article 5. Le secrétariat de la commission électorale est assuré par la caisse de mutualité sociale agricole d'Île-de-France.

Article 6. La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques et la Directrice régionale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 23 avril 2025

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-12-24-00011

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur Etienne VALLEE, EARL CLOS DU
BASSIN sur la commune d'Ecquevilly



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 24 DECEMBRE 2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Monsieur VALLEE Etienne
EARL le Clos du Bassin
Le Clos du Bassin, RD 113
78920 Ecquevilly

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Monsieur,

En date du 03-06-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 10,8865 ha après pondération (surface brute 8,4864 hectares) a été enregistrée complète en date du 23-12-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **23-04-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
de EARL le Clos du Bassin VALLEE Etienne**

Commune	Référence cadastrale	Surface (hectare)	Propriétaire
BOUAFLE	C 1186	0,039	TILLARD Audrey
BOUAFLE	C 1187	0,053	TILLARD Audrey
BOUAFLE	D 0872	0,063	TILLARD Audrey
ECQUEVILLY	A 12	0,1315	Indivision JOUANNY Denise/JOUANNY Eric/Jouanny Dominique/MARIER Antoinette
ECQUEVILLY	A 27	0,129	Indivision JOUANNY Denise/JOUANNY Eric/Jouanny Dominique/MARIER Antoinette
ECQUEVILLY	A117	0,0377	Indivision GIBON Gilbert/LAPORTE Denise Marie
ECQUEVILLY	A118	0,1336	Indivision GLAIROT Serge/GLAIROT Josette
ECQUEVILLY	A119	0,0733	Indivision JOUANNY Denise/JOUANNY Eric/Jouanny Dominique/MARIER Antoinette
ECQUEVILLY	A120	0,1299	Indivision GOUACHE/GOUACHE Ghyslaine/GOUACHE Claude/GOUACHE Julien
ECQUEVILLY	A121	0,1437	Indivision LEVIEUX/ LEVIEUX Emmanuel/DESCAMPS Jérôme/Descamps Pauline/DESCAMPS Alice/LEVIEUX François/LEVIEUX Bruno
ECQUEVILLY	A122	0,0418	Indivision GOUACHE/GOUACHE Ghyslaine/GOUACHE Claude/GOUACHE Julien
ECQUEVILLY	A123	0,0418	Indivision THURET/THURET Gérard/THURET Marie Claude
ECQUEVILLY	A124	0,065	CAILLOT Jean Paul
ECQUEVILLY	A125	0,3275	Indivision DUBOIS/DUBOIS Bernard/COUSIN Daniele
ECQUEVILLY	A66	0,1479	LEFEBVRE Arlette
ECQUEVILLY	A67	0,5155	Indivision DUBOIS/DUBOIS Bernard/COUSIN Daniele
ECQUEVILLY	AD 027	0,063	MOIGNIER Jocelyne
ECQUEVILLY	AD 083	0,0405	MOIGNIER Jocelyne
ECQUEVILLY	AD0004	0,1368	Indivision PARQUET/ DABO Marie Christine/PARQUET Alain//PARQUET Germaine/LABEGUERIE Marthe
ECQUEVILLY	AD0005	0,051	Indivision PARQUET/ DABO Marie Christine/PARQUET Alain//PARQUET Germaine/LABEGUERIE Marthe
ECQUEVILLY	AD0006	0,0136	BORDIER Ghislaine
ECQUEVILLY	AD0007	0,0553	Indivision LEGENDRE/LEGENDRE Denis/LEGENDRE Nadine
ECQUEVILLY	AD0028	0,0452	INDIVISION CHAUVIN/CHAUVIN Maryse/CHAUVIN Caroline/CHAUVIN Mathieu/CHAUVIN Michel/CHAUVIN Marc
ECQUEVILLY	AD0029	0,0474	Indivision TRUDON/TRUDON Pierre//TRUDON Eric
ECQUEVILLY	AD0030	0,1949	Indivision DORE/DE SANTIS Ghislaine/DORE Michel/ CLEDAT Martine/DORE Philippe/DORE Bernard
ECQUEVILLY	AD0031	0,0763	Indivision COUTURIER/COUTURIER Lise/COUTURIER Denis

ECQUEVILLY	AD0032	0,1447	Indivision GIBON/GIBON Monique/ALEMPS Annick/GIBON Marcel/PAUDOIE MICHELE/LABBE Claudine
ECQUEVILLY	AD0033	0,0372	Indivision LEGAL/LEGAL Claudine/LEGAL Claudette
ECQUEVILLY	AD0034	0,0482	Indivision BEAUGRAND/BEAUGRAND Jacques/BEAUGRAND Bernard/BEAUGRAND Jean Michel/LOUET Thérèse/BEAUGRAND Nicole
ECQUEVILLY	AD0035	0,0376	Indivision CASSIER/CASSIER Cécile/CASSIER Olivier/CASSIER Dominique/CASSIER Pascal/CASSIER James/Cassier Yvon
ECQUEVILLY	AD0036	0,0639	Indivision THURET/THURET Gérard/THURET Marie Claude
ECQUEVILLY	AD0037	0,1051	MAZIER Sylvie
ECQUEVILLY	AD0038	0,1500	CAILLOT Jean Paul
ECQUEVILLY	AD0039	0,0537	Indivision PARQUET/ DABO Marie Christine/PARQUET Alain//PARQUET Germaine/LABEGUERIE Marthe
ECQUEVILLY	AD0040	0,0497	Indivision LESUEUR/LESUEUR Jean Pierre/LESUEUR Gilbert
ECQUEVILLY	AD0056	0,2012	BENOIT Valerie
ECQUEVILLY	AD0062	0,0764	Indivision LESUEUR/LESUEUR Jean Pierre/LESUEUR Gilbert
ECQUEVILLY	AD0063	0,0397	Indivision PARQUET/ DABO Marie Christine/PARQUET Alain//PARQUET Germaine/LABEGUERIE Marthe
ECQUEVILLY	AD0064	0,0281	ETAT DOMAINE PROPRIETAIRES INCONNUS
ECQUEVILLY	AD0065	0,0745	Indivision THURET/THURET Gérard/THURET Marie Claude
ECQUEVILLY	AD0066	0,0166	MAZIER Sylvie
ECQUEVILLY	AD0067	0,1185	MAZIER Sylvie
ECQUEVILLY	AD0069	0,0651	Indivision THURET/THURET Gérard/THURET Marie Claude
ECQUEVILLY	AD0070	0,0341	Indivision CASSIER/CASSIER Cécile/CASSIER Olivier/CASSIER Dominique/CASSIER Pascal/CASSIER James/Cassier Yvon
ECQUEVILLY	AD0071	0,0356	Indivision BEAUGRAND/BEAUGRAND Jacques/BEAUGRAND Bernard/BEAUGRAND Jean Michel/LOUET Thérèse/BEAUGRAND Nicole
ECQUEVILLY	AD0072	0,0354	Indivision LEGAL/LEGAL Claudine/LEGAL Claudette
ECQUEVILLY	AD0075	0,1003	THOMAS Armelle
ECQUEVILLY	AD0077	0,2043	Indivision DORE/DE SANTIS Ghislaine/DORE Michel/ CLEDAT Martine/DORE Philippe/DORE Bernard
ECQUEVILLY	AD0078	0,0463	Indivision TRUDON/TRUDON Pierre//TRUDON Eric
ECQUEVILLY	AD0079	0,1309	Indivision DORE/DE SANTIS Ghislaine/DORE Michel/ CLEDAT Martine/DORE Philippe/DORE Bernard
ECQUEVILLY	AD0080	0,0592	Indivision GOUACHE Roger/(+) GOUACHE Julienne (+)
ECQUEVILLY	AD0081	0,0569	Indivision CASSIER/CASSIER Cécile/CASSIER Olivier/CASSIER Dominique/CASSIER Pascal/CASSIER James/Cassier Yvon
ECQUEVILLY	AD0082	0,0511	Indivision TRUDON/TRUDON Pierre//TRUDON Eric
ECQUEVILLY	AD0084	0,0652	TILLARD Audrey
ECQUEVILLY	AD0085	0,0582	MOIGNIER Jocelyne

ECQUEVILLY	AD0086	0,0545	INDIVISION CHAUVIN/CHAUVIN Maryse/CHAUVIN Caroline/CHAUVIN Mathieu/CHAUVIN Michel/CHAUVIN Marc
ECQUEVILLY	AE0075	0,2281	TILLARD Josseline
ECQUEVILLY	AE0080	0,1162	Indivision ARNOULT : ARNOUL Annie, PAINDEBLED Monique
ECQUEVILLY	AE0081	0,1207	TILLARD Josseline
ECQUEVILLY	AE0082	0,1663	Indivision DUBOIS Roger et DUBOIS Pierrette
ECQUEVILLY	AE0083	0,2265	Indivision JOUANNY Denise/JOUANNY Eric/Jouanny Dominique/MARIER Antoinette
ECQUEVILLY	AE0084	0,1399	Indivision PARQUET/ DABO Marie Christine/PARQUET Alain//PARQUET Germaine/LABEGUERIE Marthe
ECQUEVILLY	AE0085	0,1588	Indivision BELLANT : BELLANT Gérard, LOCATELLI Françoise, BELLANT Brigitte
ECQUEVILLY	AE0086	0,0634	Indivision THURET : THURET Kleber, THURET Jacky, REVELLIN Benoît, REVELLIN Sarah
ECQUEVILLY	AE0087	0,1163	LEDUC Bernard
ECQUEVILLY	AE0088	0,1158	Indivision VERLEYEN ; VERLEYEN Frédéric et VERLEYEN Caroline
ECQUEVILLY	AE0089	0,0594	Indivision DUBOIS Roger et DUBOIS Pierrette
ECQUEVILLY	AE0090	0,0664	Indivision NANTOIS : NANTOIS Philippe, NANTOIS Anne, NANTOIS Christiane, NANTOIS Edith, NANTOIS Patrick, NANTOIS Thérèse
ECQUEVILLY	AE0091	0,0796	TILLARD Josseline
ECQUEVILLY	AE0092	0,1586	VALLEE Patrick
ECQUEVILLY	D199	0,1325	Indivision PARQUET/ DABO Marie Christine/PARQUET Alain//PARQUET Germaine/LABEGUERIE Marthe
ECQUEVILLY	D200	0,3845	JOUANNY Eric
ECQUEVILLY	D201	0,5255	Indivision DUBOIS/DUBOIS Roger/PERRIN Pierrette
ECQUEVILLY	D301	0,3400	Indivision LEVIEUX/ LEVIEUX Emmanuel/DESCAMPS Jérôme/Descamps Pauline/DESCAMPS Alice/LEVIEUX François/LEVIEUX Bruno
ECQUEVILLY	D414	0,0720	VALLEE Etienne
ECQUEVILLY	D417	0,1765	Indivision DUBOIS/DUBOIS Roger/PERRIN Pierrette

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-04-23-00001

Décision n° 2025-085 du 23 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérimis de
la Direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités de Seine-et-Marne



**Décision n° 2025-085 du 23 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne**

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2023-193 du 26 décembre 2023 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne,

DÉCIDE

Article 1er :

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne les agents suivants :

Unité de contrôle N° 1 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Poste vacant

Madame Stéphanie REUX, Directrice adjointe du travail est en charge de l'intérim du poste

Section 1-01 A : Madame Pauline LEFEVRE, Inspectrice du travail

Section 1-02 : Madame Laetitia HENNOUS, Inspectrice du travail

Section 1-03 : **section vacante**

Monsieur Alexis COSTES, Inspecteur du travail est en charge de l'intérim de la section.

Section 1-04 : Madame Nolwenn LE YOUDEC, Inspectrice du travail

Section 1-05 TF et FI : Madame Juliette MATHIEU, Inspectrice du travail

Section 1-06 : Monsieur Alexis COSTES, Inspecteur du travail

Section 1-07 : Mme Aurélie BELLENGER, Inspectrice du travail

Section 1-08 TR : Monsieur Karim BOURAS, Inspecteur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karim BOURAS, l'intérim de la section est assuré par Madame Laetitia HENNOUS, Inspectrice du travail

Unité de contrôle N° 2 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Stéphanie REUX, Directrice adjointe du travail

Section 2-01 : Monsieur Thomas SALGADO, Inspecteur du travail

Section 2-02 : **Section vacante**

Monsieur Thomas SALGADO, Inspecteur du travail est en charge de l'intérim de la section

Section 2-03 : Madame Gaëlle BOTZUNG, Inspectrice du travail

Section 2-04 : Monsieur Léo BOURSIER, Inspecteur du travail

Section 2-05 T : Madame Carmen ZIEGLER, Inspectrice du travail

Section 2-06 : Madame Mathilde MALHER, Inspectrice du travail

Section 2-07 : Monsieur Jean Baptiste LY VAN TU, Inspecteur du travail

Section 2-08 A : Madame Christine GHIZZONI, Inspectrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine GHIZZONI, l'intérim de la section est assuré par Madame Stéphanie REUX, Directrice adjointe du travail assumant les fonctions d'Inspectrice du travail

Unité de contrôle N° 3 20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail

Section 3-01 : Madame Noémie CHASSARD, Inspectrice du travail

Section 3-02 : Madame Evelyne ZOUBICOU, Inspectrice du travail

Section 3-03 : Madame Nathalie BARBERYE, Inspectrice du travail

Section 3-04 : **Section vacante**

Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail assumant les fonctions d'Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section

Section 3-5 : Monsieur Miguel REVES, Inspecteur du travail

Section 3-6 A : **Section vacante**

Monsieur MIGUEL REVES, Inspecteur du travail est en charge de l'intérim de la section

Section3-07 T : Madame Ingrid LAWSON, Inspectrice du travail

Section3-08 : Madame Amandine BARON-ALECI, Inspectrice du travail

Unité de contrôle N° 4
20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex

Responsable de l'unité de contrôle : Madame Isabelle ZORZENON, Directrice adjointe du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle ZORZENON, l'intérim de l'Unité de contrôle est assuré par Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail

Section 4-01A : Madame Karine PAUVERT, Contrôleuse du Travail

Madame Caroline ROUSSEAU, Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 1° du code du travail, Madame Caroline ROUSSEAU exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Section 4-02: Madame Nadia DIOP, Inspectrice du travail

Section 4-03 : Monsieur Raphael PREAU, Inspecteur du travail

Section 4-04 : Madame Mathilde HERMIER, Inspectrice du travail

Section 4-05 F : Madame Charlotte ALLAIRE, Inspectrice du travail.

Section 4-06 : Madame Maud HABERT, Inspectrice du travail

Section 4-07 : Madame Caroline ROUSSEAU, Inspectrice du travail

Section 4-08 T : Madame Karine MEDAILLE, Inspectrice du travail

Section 4-09 : **section vacante**

Madame Mathilde HERMIER, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle de la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Seine et Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera prioritairement assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou à défaut une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôleuse du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur ou contrôleuse du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un contrôleur ou une contrôleuse du travail affecté(e) sur l'une des

autres unités de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par un inspecteur du travail ou d'une inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de Seine et Marne à laquelle est rattachée l'Unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 4 :

La décision n° 2025-030 du 21 février 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne est abrogée.

Article 5 :

La présente décision prend effet au **1^{er} avril 2025**.

Article 6 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 23 avril 2025

Le Directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités de la région Ile-de-France par intérim,

SIGNÉ

Marc Rohfritsch

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-04-23-00003

Décision n° 2025-086 du 23 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle
et gestion des intérimis de l'unité
départementale de la Seine-Saint-Denis
de la DRIEETS d'Île-de-France



**Décision n° 2025-086 du 23 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis
de la DRIETS d'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRIETSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim à compter du 1er avril 2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

Vu la décision n° 2021-28 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 2 : Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA, directrice adjointe du travail, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Lynda KEHILA, l'intérim est assuré par Madame Elodie GIRON, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 4 : Madame Stéphanie CARRASSET, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

Article 2 : Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail

Section 1-2 : Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail

Section 1-3 : Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail

Section 1-4 : Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail

Section 1-5 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

Section 1-6 : Monsieur Jonathan KLUR, inspecteur du travail

Section 1-7 : Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

Section 1-8 : Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1 : Madame Amanda AMATE, inspectrice du travail

Section 2-2 : Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail

Section 2-3 : Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail

Section 2-4 : Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

Section 2-5 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

Section 2-6 : Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

Section 2-7 : Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail

Section 2-8 : Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

Section 2-9 : Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail

Section 2-10 : Monsieur Othman VARGAS, inspecteur du travail

Section 2-11 : Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

Section 2-12 : Madame Madison FLUCHER, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1 : Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail

Section 3-2 : Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

Section 3-3 : Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail

Section 3-4 : Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

Section 3-5 : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

Section 3-6 : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail

Section 3-7 : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

Section 3-8 : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

Section 3-9 : Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

Section 3-10 : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

Section 3-11 : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Madame Charline MAINGUY, inspectrice du travail

Section 4-2 : Madame Julie COURT, directrice adjointe du travail

Section 4-3 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

Section 4-4 : Monsieur Eddy TALBOT, inspecteur du travail

Section 4-5 : Madame Fatiha EL KHADDARI, directrice adjointe du travail

Section 4-6 : Madame Marie GAILLARD MARTIN, inspectrice du travail

Section 4-7 : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail

Section 4-8 : Monsieur Nabil EL KHANTACHE, inspecteur du travail

Section 4-9 : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

Section 4-10 : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Monsieur Frédéric RAKOTONIAINA, inspecteur du travail

Section 5-2 : Monsieur Jules GRENET, inspecteur du travail

Section 5-3 : Monsieur Vincent BOUZRAR, directeur adjoint du travail

Section 5-4 : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

Section 5-5 : Madame Gaëlle BORDAS, directrice adjointe du travail

Section 5-6 : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

Section 5-7 : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail

Section 5-8 : Monsieur Laurent COQUEL, inspecteur du travail

Section 5-9 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

Article 4

La présente décision prend effet à sa date de publication.

La décision n° 2025-043 du 28 mars 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIETS d'Île-de-France est abrogée.

Article 5

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 23 avril 2025

Le Directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités,

SIGNÉ

Marc ROHFRITSCH

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-04-23-00002

Décision n° 2025-087 du 23 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérimis de
l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la
DRIEETS d'Ile-de-France



**Décision n° 2025-087 du 23 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Île-de-France**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRIETSCH directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim, à compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-25 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er}

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Adeline GAZZOLA, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle n° 2 : Monsieur William WYTS, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 3 : Madame Sylvie GUINOT, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle n° 4 : Madame Samya KAMALI, directrice adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Nathalie NAMPON, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle n° 6 : Madame Lydia SAOULI, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle n° 7 : Madame Sylvie GUINOT, directrice adjointe du travail, par intérim.

ARTICLE 2

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail encadrant la répartition organisationnelle des contrôles et juridique relative aux décisions administratives et pouvoirs relevant de la compétence exclusive des inspecteurs du travail dans les sections confiées à un contrôleur du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1

Section 1-1 : Madame Delphine SARRASIN, inspectrice du travail.

Section 1-2 : Monsieur Virgile GARSMEUR, inspecteur du travail.

Section 1-3 : Madame Leslie SALATA, inspectrice du travail.

Section 1- 4 : Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail.

Section 1-5 : Madame Christine ONNEE, inspectrice du travail.

Section 1-6 : Madame Lisa ROUZIER, inspectrice du travail.

Section 1-7 : Madame Christine ONNEE, inspectrice du travail, par intérim.

Section 1-8 : Madame Suzanne BRUNELLI, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1 : Madame Caroline COLIN, inspectrice du travail.

Madame Caroline COLIN est également compétente pour le contrôle des établissements de transports routiers situés 26, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret.

Section 2-2 : Monsieur Timothée MASSON, inspecteur du travail.

Section 2-3 : Monsieur Théo NUGUES-SCHONFELD, inspecteur du travail.

Section 2-4 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail.

Section 2-5 : Madame Manon DEMIGNE, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Monsieur Nolit DASYLVA, inspecteur du travail.

Section 2-7 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail, par intérim.

Section 2-8 : Madame Marie-Agnès YAPO, inspectrice du travail.

Section 2-9 : Madame Marjorie CARO, inspectrice du travail. En cas d'empêchement, Mme Manon DEMIGNE.

Section 2-10 : Monsieur Nolit DASYLVA, inspecteur du travail, par intérim.

Section 2-11 : Monsieur Nosr-Eddine SEGHILI, inspecteur du travail.

Section 2-12 : Monsieur Youssef CHEHADY, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 3

Section 3-1 : Madame Stéphanie QUECHON, inspectrice du travail.

Section 3-2 : Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail, par intérim.

Section 3-3 : Monsieur Ronan LE VERGE, inspecteur du travail.

Section 3-4 : Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail.

Section 3-5 : Monsieur Simon MAES, inspecteur du travail.

Section 3-6 : Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail.

Section 3-7 : Madame Stéphanie HUDE, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail.

Section 3-9 : Monsieur Philippe GARNEAU, contrôleur du travail.

Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-10 : Monsieur Gaspard CHEVRIER, inspecteur du travail.

Section 3-11 : Madame Stéphanie QUECHON, inspectrice du travail, par intérim.

Section 3-12 : Madame Jeanne GRAFFION, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Monsieur Sébastien DECROIX, inspecteur du travail. En cas d'empêchement, Monsieur Mathieu DUCELIER, inspecteur du travail.

Section 4-2 : Madame Bénédicte MALAVASI, inspectrice du travail.

Section 4-3 : Monsieur Mathieu DUCELIER, inspecteur du travail.

Section 4-4 : Madame Bénédicte MALAVASI, inspectrice du travail, par intérim.

Section 4-5 : Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Monsieur Camille ROCHEDREUX, inspecteur du travail.

Section 4-7 : Madame Anna TCHADJA-ADJE, inspectrice du travail.

Section 4-8 : Monsieur Simon MAUGER, inspecteur du travail.

Section 4-9 : Madame Inès WERTHEIMER, inspectrice du travail.

Section 4-10 : Monsieur Benoît GOUEL, inspecteur du travail.

Section 4-11 : Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail.

Section 4-12 : Monsieur Richard BOUDET, inspecteur du travail.

Section 4-13 : Monsieur Richard BOUDET, inspecteur du travail, par intérim.

Unité de contrôle n° 5

Section 5-1 : Monsieur Stéphane GRIMALDI, inspecteur du travail. En cas d'empêchement, Madame Nathalie NAMPON, directrice adjointe du travail.

Section 5-2 : Monsieur Benoit CHOPPIN, inspecteur du travail.

Section 5-3 : Monsieur Gwendal HELARY, inspecteur du travail, par intérim.

Section 5-4 : Madame Alexia JOUZEL, inspectrice du travail.

Section 5-5 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail.

Madame Alexia JOUZEL, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, par intérim.

Section 5-6 : Monsieur Lazare TSALA, inspecteur du travail.

Section 5-7 : Madame Audrey RAMASAWMY, contrôleur du travail. Madame Audrey RAMASAWMY est en outre compétente pour les chantiers de la section 5-1.

Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-8 : Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail.

Section 5-9 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail.

Section 5-10 : Madame Camille LARBANET-MONTUSCLAT, inspectrice du travail.

Section 5-11 : Monsieur Gwendal HELARY, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 6

Section 6-1 : Monsieur Joris MONIER, inspecteur du travail.

Section 6-2 : Madame Audrey COLLOBERT-MASSA, inspectrice du travail.

Section 6-3 : Madame Laure BONDUELLE, inspectrice du travail.

Section 6-4 : Madame Audrey COLLOBERT-MASSA, inspectrice du travail, par intérim.

Section 6-5 : Madame Laurence LEPROVOST, inspectrice du travail.

Section 6-6 : Monsieur William RICHTON, inspecteur du travail.

Section 6-7 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail.

Section 6-8 : Monsieur Gilles FERNANDES, inspecteur du travail.

Section 6-9 : Monsieur Hubert GOURDET, inspecteur du travail. En cas d'empêchement, Madame Laurence LEPROVOST, inspectrice du travail.

Unité de contrôle n° 7

Section 7-1 : Madame Soizic DUPIRE, inspectrice du travail.

Section 7-2 : Madame Lise FRIQUET, inspectrice du travail.

Section 7-3 : Madame Anne Charlotte BONNEFONT, inspectrice du travail.

Section 7-4 : Madame Océane DELATTRE, inspectrice du travail.

Section 7-5 : Monsieur Jean-François GOS, inspecteur du travail.

Section 7-6 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail.

Section 7-7 : Monsieur Ludovic FOLY, inspecteur du travail.

Section 7-8 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail.

Section 7-9 : Madame Mélina SIERRA, inspectrice du travail.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un directeur adjoint du travail, d'un inspecteur ou contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Intérim des directeurs-adjoints du travail et des inspecteurs du travail :

L'intérim d'un directeur-adjoint du travail ou d'un inspecteur du travail absent ou empêché sera prioritairement assuré par un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2, à défaut par un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1 et le cas échéant par un contrôleur du travail, tous deux chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des contrôleurs du travail :

L'intérim d'un contrôleur du travail absent ou empêché sera assuré par un inspecteur du travail ou un contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2. Lorsque l'intérim est assuré par un contrôleur du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés à un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2 ou à un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1, auxquels le contrôle des établissements de plus de 50 salariés peut être confié.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés à l'article 1, l'intérim est confié prioritairement à un autre responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1, à défaut à Monsieur Jérôme SAJOT, directeur du travail.

ARTICLE 5

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1 et 2 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'Unité départementale de la DRIEETS à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

ARTICLE 6

La présente décision prend effet à la date de sa publication et abroge la décision n° 2025- 045 du 25 mars 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Ile-de-France.

ARTICLE 7

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France par intérim est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 23 avril 2025

Le directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
par intérim,

SIGNÉ

Marc ROHFRI TSCH